



Région
Hauts-de-France

Le Vice-Président

Réf : AHDF-2022-006304

Dossier suivi par : Véronique THERRY

Tél : +33374271452

Mail : veronique.therry@hautsdefrance.fr



Monsieur Eric FRANCOIS

Président de la Communauté de communes
de la Haute Somme
23 Avenue de l'Europe
BP 80051
80201 PERONNE CEDEX

Lille, le

24 MARS 2022

Objet : Demande d'avis du Conseil régional sur le projet PCAET porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur des Hauts-de-France

Monsieur le Président,

Vous avez transmis pour avis du Conseil régional le projet de Plan Climat Air Energie Territorial de votre territoire. Il appartient à la Région d'évaluer la prise en compte par le PCAET des objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) des Hauts-de-France, adopté le 3 août 2020, ainsi que la compatibilité avec ses règles.

Je tiens à souligner l'importance du travail effectué par l'ensemble des acteurs de votre territoire pour construire ce projet. Pour autant les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre inscrits dans votre stratégie territoriale sont inférieurs à ceux du SRADDET aux horizons 2030 et 2050. Ils le sont également à l'horizon 2030 pour la réduction des consommations d'énergie ainsi que celle des émissions de polluants atmosphériques. En revanche, j'ai noté que le scénario retenu de réduction des consommations d'énergie en 2050 conduit votre territoire à se fixer des objectifs supérieurs à ceux du SRADDET.

Vous bénéficiez d'ores et déjà d'une production d'énergie renouvelable, en proportion, supérieure à celle fixée par le SRADDET, et votre projet prévoit de poursuivre leur développement en diversifiant les sources d'énergie afin de devenir un territoire à énergie positive en 2050.

Ainsi, bien que les ambitions du territoire en matière de réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques soient inférieures à celles indiquées dans le SRADDET, la volonté des collectivités est perceptible à travers la définition d'objectifs vertueux en faveur du climat et leur implication dans la mise en œuvre des actions du PCAET. Cela s'illustre à travers la démarche d'exemplarité du PETR et des communautés de communes inscrite dans le plan d'actions et le lien établi entre les documents de planification et le PCAET lors de la phase d'élaboration de la stratégie territoriale.

La forme du plan d'actions est soignée mais, en dépit de certains coûts et financements identifiés, il est regrettable que les budgets correspondants des collectivités n'aient pas été estimés ni planifiés pendant la durée du programme. Il manque également la précision d'objectifs de réalisation.



151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant s'exerce auprès du Correspondant Informatique et Libertés de la Région Hauts-de-France

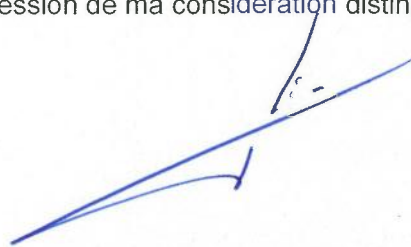
A titre d'exemple, les objectifs du SRADDET dans le domaine de la réhabilitation du bâti visent d'ici 2030, entre 70 et 80% du parc en priorisant les logements en catégorie F et G au niveau BBC compatible et, d'ici 2050, 100% du parc pour tendre vers le niveau « Bâtiment Basse Consommation » (BBC) sauf particularités (contraintes architecturales et techniques, faisabilité technico-économique liée notamment à la valeur vénale des logements). Je vous invite à en tenir compte au vu de la proportion élevée de logements mal isolés et de la part des familles concernées.

Votre projet a identifié les principales vulnérabilités du territoire face au changement climatique et propose un certain nombre d'actions visant à réduire son exposition. Je vous encourage à les amplifier.

J'ai noté que votre territoire avait défini les modalités de gouvernance du PCAET et vous incite à mettre en place le « club climat » projeté.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, j'ai l'honneur de vous informer de l'avis favorable de la Région qui, en tant que chef de file des politiques Climat Air Energie, se tient aux côtés des territoires pour mettre en œuvre les politiques publiques nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Guislain CAMBIER

Vice-Président en charge de la stratégie territoriale et des politiques contractuelles